

**Conseil Municipal de la commune de Thoiras**  
**En séance du 02 décembre 2020**

**Membres du Conseil convoqués** : Jean Marie AIGUILLON, Lionel ANDRÉ, Lucette BAUDOIN, Jean Pierre BOIJOUT, Anne-Isabelle BOLLON, Christiane CAUDRON, Karen MALINOWSKI HANIN, Thierry MICHOTTE DE WELLE, Jean François PINTARD, Christel PRADEILLES et Marina VIALA.

**Absents** : Lucette BAUDOIN, Jean Pierre BOIJOUT et Karen MALINOWSKI HANIN

**Procurations de** : Lucette BAUDOIN à Jean Marie AIGUILLON, Jean Pierre BOIJOUT à Christel PRADEILLES, et Karen MALINOWSKI HANIN à Anne-Isabelle BOLLON

**Secrétaire de séance** : Marina VIALA

**Séance ouverte à : 20 h 42**

**En début de séance, le Conseil Municipal observe une minute de silence en mémoire de Samuel PATY**  
**ORDRE DU JOUR**

- ▶ (76) Programme de réaménagement des locaux école/cantine – demande de subvention à l’État
- ▶ (77) Programme de réaménagement des locaux école/cantine – demande de subvention au Département
- ▶ (78) Enveloppe budgétaire 2021 attribuée, par enfant scolarisé, pour les fournitures administratives et scolaires des enseignants
- ▶ (79) Montant de la participation annuelle 2021 - convention d’occupation du domaine public de La Châtaigneraie à La Plaine
- ▶ (80) Prime 2020 aux agents
- ▶ (81) Indemnités d’Administration et de Technicité 2021 (IAT)
- ▶ (82) Subventions de fonctionnement 2021 aux Associations
- ▶ (83) Amortissement 2021 des subventions versées au SIE (art. 204)
- ▶ Questions diverses.

**→ Lecture et approbation du procès verbal de la séance du conseil municipal du 18 novembre 2020**

**(76) PROGRAMME DE RÉAMÉNAGEMENT DES LOCAUX ÉCOLE/CANTINE – DEMANDE DE SUBVENTION À L’ÉTAT**

Le programme de réaménagement des locaux école/cantine a été adopté en séance du 14 octobre 2020.

La commune peut prétendre à une aide financière de l’État pour ce projet, pour un montant total subventionnable estimé à **228 116,70 € HT** selon devis, dont 10% d’imprévus.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l’unanimité, décide de :**

- Solliciter l’aide financière de l’État,
- Adopter le plan de financement suivant :

<u>Dépenses</u> :	
Montant des travaux :	<b>228 116,70 € HT</b>
<u>Recettes attendues</u> :	
État :	91 246,67 € (40%)
Département :	57 029,18 € (25%)
Part communale :	<u>79 840,85 €</u> (35%)
	<b>228 116,70 € HT</b>

- Mandater le maire pour procéder à cette demande de subvention et l’autoriser à demander son versement à la commune,
- Autoriser le maire à signer tout document permettant la mise œuvre de la présente décision.

**(77) PROGRAMME DE RÉAMÉNAGEMENT DES LOCAUX ÉCOLE/CANTINE – DEMANDE DE SUBVENTION AU DÉPARTEMENT**

Le Conseil Départemental du Gard propose aux collectivités un Pacte Territorial en deux axes :

D’une part, le Contrat Territorial à raison d’une opération d’investissement subventionnable par collectivité tous les deux ans,

D’autre part, le Crédit Départemental d’Équipement (C.D.E.) qui est un montant maximum de subvention mobilisable sur la durée d’un Contrat Territorial.

Le taux du C.D.E. est dégressif selon le coût du projet.

Le Conseil Municipal ayant en projet un programme de travaux d’investissement n’excédant pas 300 000 € pour le réaménagement des locaux école/cantine, une aide peut être demandée au Conseil Départemental du Gard à hauteur de 25%.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de :**

- Adopter ce programme de travaux pour un montant total de **228 116,70 € HT** ;
- Demander l'aide financière du Département du Gard via le Crédit Départemental d'Équipement à hauteur de 25% du montant subventionnable, soit 57 029,18 € ;
- Adopter le plan de financement suivant :

Dépenses :Montant des travaux : **228 116,70 € HT**Recettes attendues :

État : 91 246,67 € (40%)

Département : 57 029,18 € (25%)

Part communale : 79 840,85 € (35%)**228 116,70 € HT**

- Autoriser le maire à signer le Contrat Territorial pour le programme de réaménagement des locaux école/cantine, ainsi que tout autre document permettant la mise œuvre du soutien du Département du Gard,
- Mandater le maire pour procéder à cette demande de subvention et l'autoriser à demander son versement à la commune.

**(78) ENVELOPPE BUDGÉTAIRE 2021 ATTRIBUÉE, PAR ENFANT SCOLARISÉ, POUR LES FOURNITURES ADMINISTRATIVES ET SCOLAIRES DES ENSEIGNANTS**

Le budget des fournitures scolaires, alloué annuellement par la commune aux enseignants, est inscrit au compte 6067 du budget géré par Alès Agglomération, dans le cadre des compétences partagées.

Ce montant comprend les fournitures individuelles de chaque enfant et les fournitures collectives pour tous les enfants (crayons, stylos, feutres, cahiers...), ainsi que les fournitures pédagogiques des enseignants et d'éventuels achats de livres.

A ce montant s'ajoute une ligne pour fournitures administratives, inscrite au compte 6064 du même budget.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide** de maintenir à 50 € par enfant le montant attribué aux fournitures scolaires pour 2021.

**(79) MONTANT DE LA PARTICIPATION ANNUELLE 2021 - CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC DE LA CHÂTAIGNERAIE À LA PLAINE**

Par délibération en date du 07 juin 2017, le Conseil Municipal autorisait le Maire à signer une convention d'occupation du domaine public avec M. Didier Boulaire qui utilise les parcelles B 139 et 140 de la Châtaigneraie, à La Plaine, pour ses chevaux et son matériel nécessaire aux animaux.

M. Boulaire assume spontanément l'entretien du parc de la Châtaigneraie depuis qu'il y a installé ses chevaux.

L'abatage des branches et arbres morts et/ou dangereux, le retrait des dépôts sauvages, le débroussaillage du parc, la surveillance des abords du Gardon, etc., seraient à effectuer par le service technique de la commune à longueur d'année si M. Boulaire ne réalisait pas tous ces travaux sur les terrains qu'il occupe.

Le coût moyen de cet entretien serait d'environ 4 206 € par an pour la commune si ce travail était effectué par le service technique communal.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et avec trois abstentions, décide** de fixer à 200 € le montant de la participation à l'occupation du domaine public de La Chataigneraie pour 2021.

**(80) PRIME 2020 AUX AGENTS**

En 2014, le Conseil Municipal décidait de résilier l'abonnement de la commune au CNAS (Centre National d'Actions Sociales) dont la participation annuelle s'élevait à environ 1 500 €. Le Conseil Municipal avait alors décidé d'octroyer, en fin d'année, une prime à chaque agent, en remplacement de cette action sociale en faveur des agents communaux. **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide** d'octroyer 214,28 € de prime de fin d'année par agent, y compris pour le personnel contractuel en remplacement durant toute l'année.

**(81) INDEMNITÉS D'ADMINISTRATION ET DE TECHNICITÉ 2021 (IAT)**

En novembre 2010, le conseil municipal instaurait le principe de l'attribution d'une IAT pour le personnel communal. Le conseil décide de l'enveloppe globale annuelle à inscrire au budget, et le maire en attribue, par arrêté, un pourcentage par agent en fonction du grade, du temps de travail et de la qualité du service effectué.

L'enveloppe globale attribuée en 2020 s'élevait à 7 350 €.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide** de maintenir à 7 350 € l'enveloppe destinée à l'attribution des IAT pour 2021.

(82) SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT 2021 AUX ASSOCIATIONS

Jean Marie AIGUILLON et Christiane CAUDRON quittent la salle durant les débats pour les subventions aux associations dont ils dépendent.

Le Maire informe le Conseil des différentes demandes de subvention de fonctionnement émanant des associations, récapitulées dans le tableau ci-dessous :

Nom des bénéficiaires	Subventions votées pour 2020	Demandes de subvention 2021	Voté pour 2021
Comité d'Animation – Thoiras	2 250 €	2 400 €	2 250 €
Aînés de Thoiras – Thoiras	1 250 €		1 250 €
Amicale de l'Ecole Publique de Thoiras/Corbès (AEP)	1 800 €	1 800 €	1 800 €
Centre Artistique Roy Hart - Thoiras	1 500 €		1 500 €
<u>Association Sportive du collège Marceau Lapierre</u> – St Jean du Gard (pour 17 enfants de la commune en 2020 et .. <b>enfants en 2021</b> )	425 € <b>(25€/Enfant)</b>		425 € <b>(25€/Enfant)</b>
<u>Collège Marceau Lapierre</u> – St Jean du Gard (en 2020 voyage en Angleterre et en Espagne : 12 enfants // <b>en 2021</b> sorties scolaires : 14 enfants de Thoiras)	360 € <b>(30€/Enfant)</b>		420 € <b>(30€/Enfant)</b>
L'Oustal – St Jean du Gard	150 €		150 €
Prévention Routière – Nîmes	50 €	200 €	50 €
Radio Escapades (publicité Nuit des Contes ...) – St Hippo	50 €		50 €
<b>6574 – Personnes de droit privé - - Total (Associations)</b>	<b>7 835 €</b>		<b>7 895 €</b>

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,** adopte le tableau ci-dessus :

- avec 10 voix pour, concernant le « Comité d'Animation » et « Les Aînés de Thoiras »

- à l'unanimité pour les subventions aux autres associations.

(83) AMORTISSEMENT 2021 DES SUBVENTIONS VERSÉES AU SIE (ART. 204)

En décembre 2016, le Conseil Municipal fixait à **15 ans** la durée d'amortissement linéaire des subventions d'équipement versées aux organismes publics par l'article 204.

Il s'agit ici de l'amortissement de la participation de la commune aux travaux de renforcement du réseau électrique financé par le SIE (Syndicat Intercommunal d'Électrification) de 2010 à 2012.

L'amortissement à prévoir pour 2021 s'établi selon le tableau ci-dessous :

Année entrée	Objet	Montant dépenses	Durée amortissement	Nb années amorties	Capital amorti	Années à amortir	Reste à amortir	Amortissement annuel	Sortie de l'amortissement
2011	Renforcement poste Elze	1 172.40	15	11	859.76	4	312.64	<b>78.16</b>	2026
2012	Renforcement poste Mas du Pont	3 748.20	15	10	2 498.80	5	1 249.40	<b>249.88</b>	2027
2013	Renforcement poste Bruguière - Malérargues	3 721.07	15	9	2 232.63	6	1 488.44	<b>248.07</b>	2028
<b>TOTAL</b>		<b>8 641.67</b>			<b>5 591.19</b>		<b>3 050.48</b>	<b>576.11</b>	

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,** adopte le tableau d'amortissement ci-dessus et décide de provisionner le montant de **576,11 €** aux articles 681/042 et 280411/040 du budget prévisionnel 2021.

QUESTIONS DIVERSES

- Remplacement des compteurs électriques appartenant à la commune par des Linky : le conseil s'était déjà positionné contre le remplacement des compteurs. Ne se repositionne pas aujourd'hui.

- Réaménagement école/cantine : les plans sont en mairie pour consultation par les élus.

La séance est levée à : 22h20

Le Maire, Lionel ANDRÉ